

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

MUPRAS
RECEPTION

MUPRAS
RECEPTION

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

02654

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ZEMMAMI

MOHAMMED

Date de naissance :

09/04/1938

Adresse :

HABITATION

Tél. :

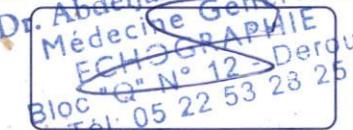
0619015767

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

11 MAI 2023

Nom et prénom du malade :

OUIBSI Zineb

Age: 63

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HEMORRHOÏDE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

DU JUIN 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

DR

Signature de l'adhérent(e) :

09/05/2023

Le : / /

MUPRAS

MUPRAS
RECEPTION

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11 MAI 2023	8	1	106,00	Dr. Abdeljalil NABIL Médecin Généraliste CHGAP N° 12-2825 522 533 2825

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACEUTIQUE DR. S. Ben el wafaa Derafna	MIOS 123	486,73

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the H-B-D-H system. It features a central horizontal axis with two hydrogen atoms (H) at the ends. A vertical axis passes through the center of the H atoms, with a boron atom (B) at the bottom. A diagonal axis passes through the center of the H atoms, with a deuterium atom (D) at the top. The H atoms are oriented such that their vertical bonds are tilted towards the D atom. The B atom is bonded to three H atoms, and the D atom is bonded to two H atoms. The entire arrangement is shown within a rectangular frame.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Abdeljalil Naamane

عبد الجليل نعمان

Docteur en Médecine

دكتور في الطب

Echographie

الفحص بالصدى

Bloc Q N° 12 - Deroua

بلوك رقم 12 - الدروة

Tél.: 05 22 53 28 25

الهاتف : 05 22 53 28 25

Visite à Domicile

زيارة في المنزل

ORDONNANCE

11 MAI 2023

الدروة في : Deroua, le :

ج ٢٢٢ OULBAS زعبل

43,40

→ موكا Neg S.V

42,00

medini S.V

18,00

do S.V ep 1

87,50x3

nb belbel S.V

30,50

zephose tuse S.V

encre de Bx

PHARMACIE EL OUMOUIMA
24410 DEROUA
FIX: 05.22.53.28.25

S.V

Dr. Abdeljalil NAAMANE
Médecine Générale
ECHOGRAPHIE
Bloc Q N° 12 - Deroua
Tél. 05 22 53 28 25

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg ■

28 comprimés O

PPV 87DH50

V14/09/77/10

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg ■

28 comprimés O

PPV 87DH50

V14/09/77/10

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg ■

28 comprimés O

PPV 87DH50

V14/09/77/10

LOT N°:

WT. AV:

PPV (DH):

42/00

PPV 87DH50
PER 01/25
LOT L179
S1

18/00

اتبع نصائح الطبيب أو الصيدلي



Lot : 087
A utiliser de
préférence avant le : 02/2027
PPC : 84.50 DH

Validité 5 ans
La date de péremption se réfère
au produit conservé correctement.

LOT

CE